



LA CITE DES ARTS & LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MOZAMBICAIN

PRESENTENT



APPEL A PROJETS

RESIDENCES DE RECHERCHE ARTISTIQUE EN DANSE

ANNEE 2024

La Cité des Arts de La Réunion et le Centre Culturel Franco-Mozambicain de Maputo lancent un appel à projets pour des résidences de recherche en danse à l'intention des artistes de La Réunion pour une résidence au CCFM et du Mozambique pour une résidence à la Cité des Arts.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la *Résidence Canal du Mozambique* autour des problématiques de changement climatique, dans une logique territorialisée, de voisinage et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. La volonté affirmée est de valoriser et d'encourager la collaboration entre les pays et la circulation des artistes dans la Zone Océan Indien.

LA CITE DES ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

Équipement culturel unique en son genre à La Réunion et dans l'océan Indien, la Cité des Arts est depuis son ouverture en 2016 un lieu d'accueil de projets culturels, une plateforme artistique collaborative, toutes disciplines confondues, avec des infrastructures et une équipe professionnelle d'exploitation qui lui permettent d'accompagner ces projets de leur création jusqu'à leur diffusion publique.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la Cité des Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île. Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux

de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

L'activité de la Cité des Arts s'articule autour de plusieurs grandes orientations stratégiques :

- *Pluridisciplinarité artistique*

La Cité des Arts accueille tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant et la musique, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

- *Une « pépinière artistique »*

Incubateur de projets culturels et artistiques, la Cité des Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique, avec un engagement de toute l'équipe, en faveur de la création, de la diffusion, de la sensibilisation et de la formation, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité

- *Démocratisation*

La Cité des Arts se veut être une agora culturelle, espace de rencontres et de mixité artistique et sociale, véritable lieu de vie accessible au plus grand nombre par sa conception, sa localisation et les actions qui y sont réalisées dans une démarche de développement et de médiation des publics.

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MOZAMBICAIN

Situé au cœur du quartier historique de Maputo, le CCFM - Centre Culturel Franco Mozambicain - a été bâti sur les ruines d'un ancien hôtel colonial construit en 1896. Avec ses larges terrasses et ses colonnes en fer forgé, l'ancien Hôtel Club est reconnu comme l'un des plus beaux bâtiments de la ville. Après deux ans de travaux de réhabilitation et de construction, le CCFM a été inauguré le 13 juillet 1995.

Le Centre Culturel Franco-Mozambicain, espace consacré à la diffusion de la diversité culturelle (française, francophone et mozambicaine), est l'un des cinq centres culturels français en Afrique à avoir un statut binational.

En tant qu'opérateur culturel de ses deux tutelles, le CCFM a une double vocation :

- servir de trait d'union avec le monde francophone
- opérer comme un outil de développement culturel pour le pays en soutenant les artistes mozambicains émergents.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

Pour cet appel à projets spécifique, l'accompagnement à la création de la Cité des Arts et du CCFM concerne uniquement **les porteurs de projet du Mozambique et de la Réunion** relevant du champ de la **danse**.

La volonté affirmée est de favoriser la création mozambicaine et réunionnaise dans toute leur diversité, de favoriser la professionnalisation et la diffusion des chorégraphes et danseurs mozambicains et réunionnais, avec une attention particulière aux projets innovants et collaboratifs.

Les porteurs de projet bénéficieront d'un accompagnement, de conseils et de mise en relation par la Cité des Arts et le CCFM.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) sera établie entre la Cité des Arts, le CCFM et l'artiste afin d'acter la durée de la résidence et les modalités de l'accompagnement, qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet,

les besoins exprimés et la capacité de la Cité des Arts et du CCFM à y répondre par leurs apports financiers, en nature et en industrie.

Pour ces résidences, l'accompagnement inclura :

- prise en charge du trajet aller et retour Mozambique-Réunion / Réunion-Mozambique
- mise à disposition d'un hébergement pour deux artistes
- une bourse de résidence de 2000 euros TTC soit 1000 euros TTC par artiste
- accompagnement dans les démarches d'autorisation d'entrée sur les territoires,
- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique,
- mise à disposition de matériels techniques,
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- conseil et expertise dans tous les domaines où les équipes d'exploitation de la Cité des Arts et du CCFM peuvent faire valoir leurs compétences (administration, production, technique, communication...).

NB : pour tout projet retenu, la Cité des Arts et le CCFM répondront aux besoins exprimés en fonction de leurs disponibilités et dans la limite de leur capacité d'espaces d'accueil et du parc de matériel.

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

La durée de résidence est de 4 semaines pour chaque structure.

Résidence au CCFM de Maputo (pour un.e danseur.se et un.e vidéaste)

- Du 1^{er} au 31 octobre 2024 dans un studio de danse
- Mise à disposition d'un hébergement du 1^{er} au 31 octobre 2024
- 3 semaines de recherche/création et 1 semaine workshops/médiation et interactions avec le tissu artistique local.
- Restitution dans le cadre de la Semaine de la Danse (liée au festival KINANI, du 21 au 26 octobre 2024)
- Projet d'un duo danse et vidéo**: le projet retenu devra **obligatoirement nouer des éléments vidéo à son contenu chorégraphique**
- 2000 € d'indemnité au total soit 1000 € par artiste

NB: Une résidence de recherche n'a pas vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique.

Résidence à la Cité des Arts de la Réunion

- Du lundi 9 au 29 septembre 2024 dans un studio de danse et du 30 septembre au 5 octobre 2024 dans la Boite noire (lieu de création avec réseaux scénographiques son / lumière / vidéo, possibilité de noir complet
- Mise à disposition d'un hébergement pour deux personnes du 9 septembre au 5 octobre 2024
- 3 semaines de recherche/création et 1 semaine de workshops/médiation et interactions avec le tissu artistique local.
- Restitution publique à l'occasion du temps fort chorégraphique le 5 octobre 2024.
- Projet danse unique pour un duo
- 2000€ d'indemnité au total soit 1000 € par artiste

NB: Une résidence de recherche n'a pas vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique.

CRITERES DE SELECTION

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la Cité des Arts et le Centre Culturel Franco-Mozambicain. La décision finale d'accueil en résidence est prise

souverainement par la direction de la Cité des Arts et la direction culturelle du Centre Culturel Franco-Mozambicain, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative, et au regard des critères suivants :

- Identification et parcours des artistes
- Clarté du projet de recherche artistique

MODALITES DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-joint et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées et d'indiquer dans l'objet du mail : « **Candidature Danse Mozambique / Réunion 2024** ».

Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

Au plus tard le 22 avril 2024 pour les artistes réunionnais.es

à : production@territoarts.re

et systématiquement en copie à raphael.buhot@territoarts.re, directeur de production

Au plus tard le 22 avril 2024 pour les artistes mozambicains.es

à : projets@ccfm Mozambique

et systématiquement en copie à Ana Lúcia Cruz, chargée de programmation : programmation@ccfm Mozambique

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDA

Publication de l'appel à projets : 25 mars 2024

Date limite de réception des candidatures : 22 avril 2024

Instruction des dossiers : du 23 avril au 8 mai 2024

Notification des décisions : 09 mai 2024

Accueil en résidence à la CDA: du 9 septembre au 5 octobre 2024

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU CCFM

Publication de l'appel à projets : 25 mars 2024

Date limite de réception des candidatures: 22 avril 2024

Instruction des dossiers : du 23 avril au 08 mai 2024

Notification des décisions : 09 mai 2024

CONTACT

Pour toute question concernant cet appel à projet, merci de contacter :

-Raphaël Buhot : raphael.buhot@territoarts.re

-Maëva Cournima : projets@ccfm Mozambique

NB : Tout dossier de candidature devra être transmis par email sous forme de fichier PDF compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo.

**APPEL À PROJETS
RÉSIDENCES DE RECHERCHE EN DANSE
ANNÉE 2024**

-
Dossier de candidature

- **IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET**

Nom de l'artiste :

Titre du projet (provisoire ou définitif) :

Nom de la structure juridique portant le projet :

Adresse du siège social :

Adresse d'envoi du courrier :

Adresse email :

Téléphone/WhatsApp:

Site web/Facebook/autres réseaux sociaux :

- **PARCOURS ARTISTIQUE DU PORTEUR DE PROJET**

- Une note de présentation de la démarche artistique générale (500 signes maximum),
- Une biographie rédigée du porteur de projet (500 signes maximum),
- Curriculum vitae détaillé, précisant son parcours, résidences, ses diffusions, performances, prix et bourses obtenus,
- Un portfolio chronologique donnant un aperçu des différents aspects de sa production artistique.

- **LE PROJET DE RÉSIDENCE DE RECHERCHE EN ARTS VISUELS**

- Présentation du projet artistique sous forme de note d'intention précisant les axes spécifiques de travail à développer pendant la résidence (1700 signes maximum),
- Un portfolio visuel réunissant les pistes d'inspiration, de références et de recherches pour le développement du projet artistique présenté.